 **31^e édition**
les rubans du
Patrimoine
2025

Votre patrimoine bâti est une richesse...

**Faites connaître
vos restaurations !**

PARTICIPEZ AU CONCOURS

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



La Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du patrimoine, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques organisent le concours des rubans du Patrimoine.

Une distinction et une fierté pour votre commune

Dans toute la France, le concours « les rubans du Patrimoine » se traduit par une infinie variété d'opérations. Cela prouve combien il est important de préserver son patrimoine et de le mettre en valeur afin de cultiver l'histoire de sa commune et de son territoire.

Les opérations récompensées d'année en année illustrent l'inventivité, la créativité et la ténacité de ses acteurs.

Les « rubans » honorent le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ou de taille.

**Le concours
est doté de 15 000 €,
répartis par le jury entre
les lauréats nationaux.**

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie organisée par les partenaires.

En préservant et en mettant en valeur votre patrimoine, vous donnez un formidable coup d'accélérateur à l'activité locale tant sur le plan social qu'économique. Les travaux de restauration améliorent le cadre de vie de chacun et animent la vie locale, en favorisant ou en maintenant le commerce et la culture, sans oublier l'attrait touristique !



Vous êtes une mairie ou intercommunalité et avez entrepris des travaux sur des bâtiments de plus de 50 ans, réalisés par des entreprises du Bâtiment et terminés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 ?

Faites connaître votre initiative

Participez à la 31^e édition des rubans du Patrimoine



EN 30 ANS



5404

dossiers ont été proposés au concours.

1918

prix ont été décernés.

1500

PRIX DÉPARTEMENTAUX

228

PRIX RÉGIONAUX

190

PRIX NATIONAUX

Comment concourir ?

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2025 pour déposer un dossier.

Le formulaire de candidature est disponible

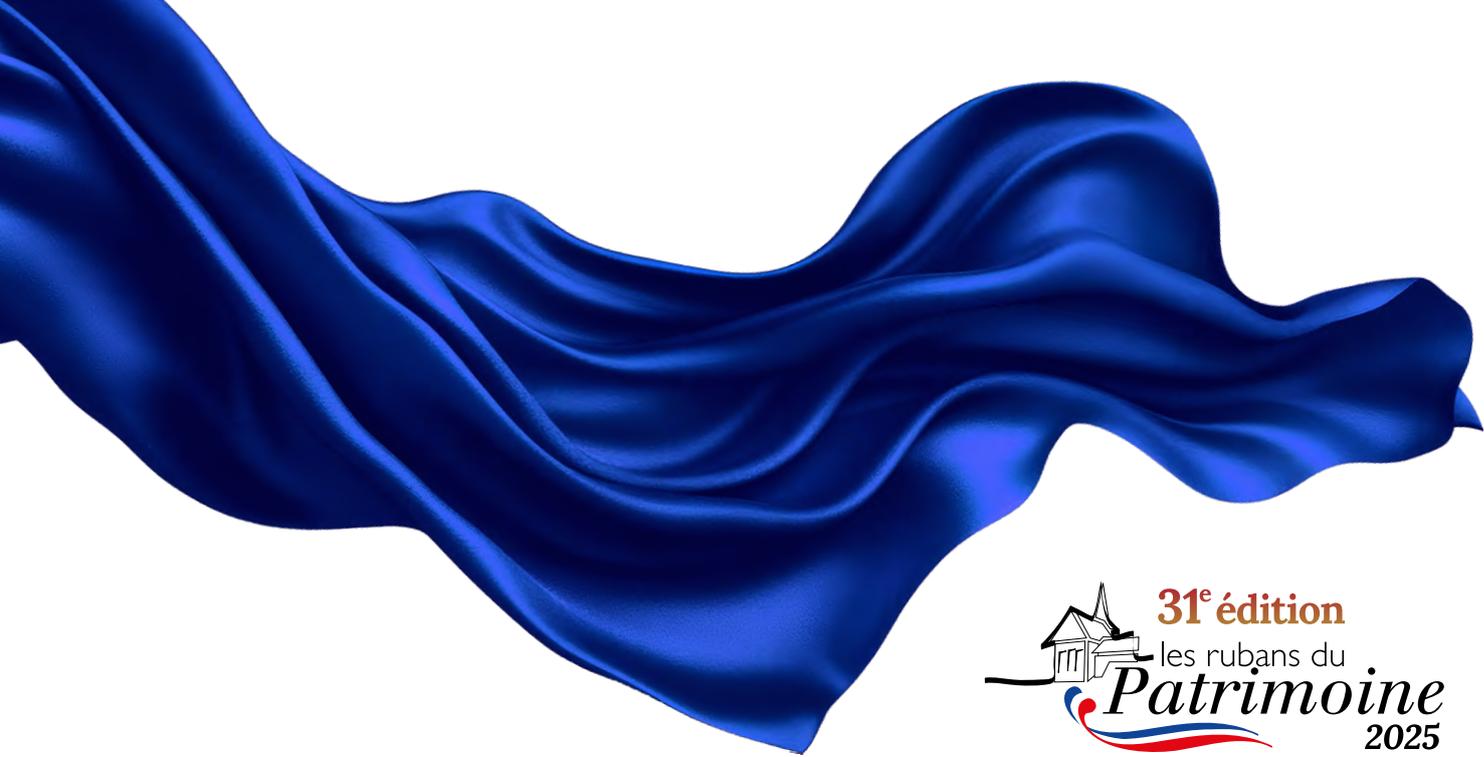
- **Sur le site Internet**
www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr
- **Par téléphone au :**
01 40 69 51 73
- **Par mail à :**
contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

Constituez votre dossier de candidature

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier de candidature

Envoyez votre dossier complet avant le 31 janvier 2025 à :
Fédération Française du Bâtiment
31^e édition des Rubans du Patrimoine
33 avenue Kléber,
75784 Paris CEDEX 16



Pour un patrimoine bâti vivant

Les rubans du Patrimoine, c'est une reconnaissance forte de la profession. C'est le travail en commun de l'architecte, de l'entreprise du bâtiment et du paysagiste. Port Boinot montre bien à quel point travailler ensemble produit de très belles choses. On est donc très fiers de ce ruban du Patrimoine.

Jérôme BALOGE
Mairie de Niort (79)



www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr / 01 40 69 51 73

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et Villages gagnants », le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

